

RÉSIDENTIALISATION

Les travaux de la Résidence Concorde inaugurés

Début avril, Franck Pia, maire de Beauvais, et Brigitte Lefebvre, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en charge de l'habitat, ont inauguré les travaux de résidentialisation de la copropriété Concorde, située dans le quartier Argentine. Ces derniers ont bénéficié du soutien de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Portés par le conseil syndical, l'ensemble des copropriétaires, et le syndic LID, les travaux de



résidentialisation de la copropriété Concorde ont bénéficié du soutien de l'Agglo à travers son dispositif « Bien chez soi ». C'est la première fois que ce dispositif qui existe depuis 10 ans, est mobilisé pour une copropriété. L'Agglo et la Ville se sont engagées dans ce projet car les travaux de rénovation et de sécurisation des copropriétés ne font pas partie des travaux financés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine actuellement en cours sur le quartier Argentine.

Les aménagements de la résidence Concorde ont compris :

- >> la pose d'une clôture et de portails pour sécuriser les lieux,
- >> la végétalisation du pied d'immeuble,
- >> la création d'un cheminement en béton gravillonné et la mise en

accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

- >> et, enfin, des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales.

Pour cette résidence de 33 logements, le montant de ces travaux s'est élevé à environ 80 000 €. L'aide de l'Agglo a été technique et financière. Elle a tout d'abord mis à disposition de la copropriété le bureau d'études Champ libre pour la conception du projet. Les travaux ont ensuite été confiés à l'entreprise Maillard Paysage de Troissereux. La subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'élève à 80 % de ce montant. La Ville de Beauvais, quant à elle, a apporté sa contribution au projet en cédant à la copropriété, pour l'euro symbolique, le terrain nécessaire à l'exécution des travaux.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT HABITAT ET MOBILITÉS

Le règlement écrit est en cours d'élaboration

Concomitamment aux arbitrages liés à la répartition du compte foncier local, le travail d'élaboration du PLUi-hm se poursuit. Afin d'écrire le règlement associé aux futures zones, des groupes d'élus volontaires se réunissent régulièrement selon l'armature territoriale du Beauvaisis : les communes rurales, les communes pôles et la Ville de Beauvais.

Les sujets abordés sont multiples : les destinations et les sous-destinations, les implantations, la hauteur des constructions, l'aspect extérieur, les clôtures, le stationnement, les espaces verts, etc.

Ces temps d'échanges sont l'occasion d'un important travail d'harmonisation entre communes sur la base du retour d'expérience des maires. Ils viennent en complément du travail opéré par les maires sur le règlement graphique (zonage et prescriptions particulières).

